

SEANCE DU 8 JUIN 2017

Le huit juin deux mille dix-sept à dix-huit heures, le conseil municipal de Breau et Salagosse, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DURAND, Maire.

Étaient présents : DURAND Alain, MARTIN Yves, PIALOT Pierre, DUMAS Sandrine, DESCHAMPS Jean-Claude, COMBERNOUX Samuel, DUPONT LAMOUREUX Suzanne, TOUCHE Bernard, PEYRE Serge

Étaient absents excusés : VIGNERON HAAS Sandrine, RECOLIN Serge donne procuration à PIALOT Pierre

Madame Sandrine DUMAS est nommée Secrétaire de Séance.

Lecture est donnée du compte rendu de la précédente séance. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire rappelle à son conseil municipal que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a modifié ses statuts pour se doter de la compétence « Travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public ». Le Conseil Municipal, s'il le souhaite, doit délibérer sur ce transfert.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « Eclairage Public » pour les travaux d'investissement, à l'exclusion de la maintenance qui relève de la responsabilité de la commune au SMEG.

2 / TARIFICATION TICKETS DE CANTINE RENTREE 2017 – 2018 :

Le Maire rappelle aux membres de son conseil municipal que par délibération du 15 novembre 2016 la Commune a décidé d'adhérer au groupement d'achat et de confier à la société MOLOSTOFF la fourniture des denrées alimentaires, la préparation des repas et la livraison, dans le cadre de la restauration scolaire pour la rentrée 2017-2018.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif des tickets de cantine appliqués jusqu'à présent : 3.70 € TTC.

Il informe du prix d'achat d'un ticket de cantine à la société Molostoff d'un montant de 3.98 € HT soit 4.20 TTC.

Il propose de supprimer l'aide à la cantine et de fixer le prix d'un ticket de cantine pour toutes les familles à 3.50 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le nouveau tarif du ticket de cantine à 3.50 TTC et de supprimer toute autre aide à la cantine.

3/ RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2017 - 2018 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Yves Martin son adjoint, lequel insiste en premier sur le rôle important que Danièle a et a eu depuis ses 3 ans de rythmes scolaires, son investissement, sa formation (BAFA), etc....

Il informe le conseil municipal que le nouveau gouvernement, en matière de réforme des rythmes scolaires laisserait le choix aux communes de leur organisation. 3 choix possibles :

- retour à la semaine des 4j ou
- conserver la semaine à 4,5, et conserver les rythmes scolaires ou,
- conserver la semaine à 4,5j et supprimer les rythmes scolaires.

Une réunion de la commission des rythmes scolaires a été organisée le mardi 6 juin dernier, pour laquelle, l'école et la Mairie sont favorables à un retour à la semaine de 4j.

Après avoir fait un tour de table, l'ensemble du conseil municipal est favorable au retour à la semaine de 4j.

4/ ELECTIONS LEGISLATIVES DU 11 et 18 JUIN 2017

L'ensemble du conseil municipal s'est organisé pour la tenue des bureaux de vote pour les deux scrutins du 11 et 18 06 2017.

-Bureau de Serres :

8h-13h : Sandrine DUMAS et Pierre PIALOT
13h-18h : Serge PEYRE, Yves MARTIN et Suzanne LAMOUREUX

- Bureau de Bréau :
8h-12h : Serge RECOLIN et Alain DURAND
12h-18h : Jean Claude Deschamps, Bernard TOUCHE et Samuel COMBERNOUX

5/ Eté 2017 :

Le Maire rappelle toutes les animations prévues cet été et qui sont aussi notées sur le bulletin municipal.

6/ ENCOMBRANTS :

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la problématique des « encombrants ». Il signale que souvent sont entreposés dans les rues des encombrants avant la date de ramassage et indique que les inscriptions ne sont pas faites en Mairie.

Il rappelle donc que les encombrants sont soumis à des règles :

- Le ramassage se fait tous les premiers jeudis de chaque mois par le personnel technique,
- Une inscription au préalable est obligatoire en Mairie,
- Certains objets ne sont pas ramassés (gravats, etc..)
- Ne pas confondre « ramassage des encombrants » avec « déménagement ».

En cas de non-respect de ces règles, la Mairie se verra dans l'obligation de pénaliser.

Monsieur Pierre PIALOT soulève également le problème des poubelles jaunes et rappelle que les cartons volumineux doivent être jetés directement à la déchetterie ou au container à l'entrée de Bréau à côté de la colonne à verre.

La Mairie s'occupe d'établir un courrier qui sera adressé prochainement à tous les administrés de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire donne lecture de la lettre du Club Lou Roussignol qui va fêter ses 40 ans. Une cérémonie officielle est prévue le Dimanche 2 juillet 2017 à 11h à la salle de l'Enclos, suivie d'un apéritif au cours de laquelle l'ensemble du Conseil municipal est invité. A 13h, sur la place de Bréau, après le marché, un repas sera organisé pour les adhérents et les personnes extérieures désirant venir.

- Locations des salles des fêtes : Yves Martin prend la parole et rappelle que les locations des salles ne sont pas soumises à un règlement et qu'il serait judicieux d'en établir un. Il est donc proposé et voté qu'un règlement soit instauré dans lequel les grandes lignes s'articuleraient ainsi :

- état des lieux d'entrée et de sortie,
- assurance responsabilité civile
- chèque de caution du montant de la location
- contrat

Rappel des tarifs :

- Salle de Bréau : 100 € (de mai à septembre) et 150 € (d'octobre à avril)
- Salle de Serres : 50 € (de mai à septembre) et 80 € (d'octobre à avril)
- Pour les enfants de la commune la salle est louée à titre gratuit mais un chèque de caution et une assurance (responsabilité civile) seront demandés.

Il est indiqué que suite à des compétences en matière d'état civil et d'urbanisme transférées à la CDC, certaines heures de l'agent LAROTONDA Nadia pourraient être réutilisées pour l'établissement des états des lieux d'entrée et de sortie.

- Décès de Monsieur Lamouroux : Suzanne Lamouroux prend la parole et remercie l'ensemble du conseil municipal pour les obsèques de son mari.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 15.

